

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 10

EDUCATION ET UNIVERSITES

Rapporteur : M. René CHAZELLE
(en remplacement de M. Robert LACOSTE, rapporteur spécial.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires* ; Yvon Coudé du Foresto, *rapporteur général* ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, Jacques Boyer-Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Mlles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexes 14, 15 et 16), 1231 (tome VIII) et in-8° 169.

Sénat : 98 (1974-1975).

Lois de finances. — *Education nationale (Ministère de l') - Formation professionnelle - Recherche scientifique - Universités.*

ÉDUCATION



SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
CHAPITRE I. — Les dépenses de fonctionnement	13
CHAPITRE II. — Les aides aux familles	24
CHAPITRE III. — Les constructions scolaires	29
ANNEXE	33

Mesdames, Messieurs,

Le budget qui nous est soumis pour 1975 est non seulement amputé d'un épithète, mais encore de trois de ses directions qui ont été réunies en un Secrétariat d'Etat : la direction de l'enseignement supérieur, celle de la recherche, celle des bibliothèques et de la lecture publique. Bien que le Secrétariat d'Etat soit autonome, les ponts ne sont pas encore totalement rompus puisque la « société mère » gère un certain nombre de dotations d'un montant de 400,9 millions de francs pour le compte de sa « filiale ».

Cette partition s'est de plus accompagnée d'une réforme des structures de l'administration centrale, la troisième en peu d'années d'ailleurs. Après l'école du « management » avec les directions d'objectifs et les directions de moyens, l'école du bon sens et de la simplicité : des directions des écoles, des collèges, des lycées, de la formation continue, c'est-à-dire une direction par niveau d'enseignement avec une direction générale de la programmation et de la coordination qui « permet cette unité de vue et cette cohérence de l'action pour tout le système éducatif primaire et secondaire ».

Même dépouillé d'une partie de ses attributions, le Ministère de l'Education demeure une énorme administration.

La première preuve en est l'importance de son budget qui, pour les trois quarts, est consacré à des rémunérations : 38 757,6 millions de francs pour 1974, c'est-à-dire 15 % du budget général de l'Etat.

Il est en augmentation de 15,9 % sur celui de 1974, c'est-à-dire qu'il progresse moins vite que l'ensemble des dépenses publiques, soit 17,7 % si l'on compare, comme il semble logique et comme il est procédé dans le bleu, les « primitifs ». On peut dire à ce titre qu'il est un budget d'austérité, l'exemple de la pénitence venant d'ailleurs au sommet puisque ce sont les crédits de fonctionnement (+ 4 %) et des dotations pour travaux (- 42 %)

des services administratifs, y compris l'administration centrale, qui ont le plus souffert lors des arbitrages budgétaires. La part des mesures nouvelles — les seules qui puissent traduire des inflexions de la politique des Ministres — représente seulement 1,25 % des moyens des services et 10,30 % des interventions publiques et le total des autorisations de programme est en retrait de 4,5 % sur celui de l'exercice précédent.

Le tableau qui suit permettra au lecteur pressé, d'une part, de prendre une vue d'ensemble point trop déformée de la répartition des dotations, d'autre part, de constater qu'il s'agit bien là d'un budget de pause.

TITRE III. — Moyens des services : 29 676 millions de francs soit + 4 862 millions de francs ainsi répartis :

	Millions de francs.
<i>Mesures acquises</i> : extension en année pleine des améliorations de rémunérations obtenues par les fonctionnaires au cours de 1974 et des créations d'emplois de la dernière rentrée scolaire.....	+ 4 491
<i>Mesures nouvelles</i> :	
a) Ajustement au titre de l'année scolaire 1973-1974 (régularisation à intervenir dans le collectif) :	
Création de 1 350 emplois dans le préscolaire, titularisation de 2 000 instituteurs remplaçants, suppression de 1 378 emplois dans le second degré.....	— 12
b) Mesures liées à l'augmentation des effectifs à la rentrée de 1975 :	
Création de 6 025 emplois d'enseignants, de 867 emplois de personnel administratif et de 25 emplois d'inspecteurs..	+ 86
Fonctionnement	+ 146
	+ 232
c) Mesures spécifiques :	
Améliorations pédagogiques (+ 940 emplois).....	+ 10
Apprentissage : centre de formation d'apprentis.....	+ 130
Formation des personnels (+ 800 instituteurs, + 100 professeurs de lycées techniques, + 150 conseillers d'éducation mais — 1 390 certifiés et P. T. A.....	— 2
Information et orientation (+ 250 emplois).....	+ 7
Formation continue (+ 150 emplois).....	+ 16
Recherche pédagogique	+ 15
Mesures catégorielles	+ 26
	+ 202
d) Transferts	— 51
Total	+ 371

N. B. — Au total + 14 158 emplois.

TITRE IV. — Interventions publiques : 6 529 millions de francs soit + 895 millions de francs ainsi répartis :

	Millions de francs.	
<i>Mesures acquises :</i>		
Extension en année pleine des bourses, secours d'études et œuvres universitaires	+	28
Aide à l'enseignement privé.....	+	180
	<hr/>	
Total	+	208

	Dotation 1975.		
<i>Mesures nouvelles :</i>			
Aide à l'enseignement privé.....	(4 139)	+	489
Bourses et allocations diverses.....	(1 427)	+	81
Allocations de scolarité.....	(386)	+	2
Transports scolaires (dont 43 transférés du titre III)....	(568)	+	113
Divers		+	1
		<hr/>	
Total		+	686

TITRES V ET VI. — Budget d'équipement : 2 550 millions de francs en crédits de paiement soit — 455 millions de francs.

<i>Autorisations de programme :</i>	1974	1975	Variation.
Second degré	2 500	2 420	— 3,5 %
Premier degré	437	458	+ 4,8 %
Equipements administratifs et divers.....	175,1	101,5	— 42 %
	<hr/>		
Total	3 121,1	2 979,5	— 4,5 %

La chance du Ministère dans la conjoncture présente c'est de trouver en face de lui une demande d'enseignement pas tellement différente de celle de l'an dernier : une petite centaine de milliers en plus, c'est-à-dire un croît de moins de 1 % (0,95 % exactement).

Les prévisions par ordre d'enseignement sont d'ailleurs les suivantes.

Unité : milliers d'élèves.

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	1973-74	PREVISIONS			
		Variation.	1974-75	Variation.	1975-76
Premier degré :					
Préscolaire	2 121	+ 79	2 200	+ 70	2 270
Elémentaire :					
Du C. P. au C. M. 2.....	4 047	— 31	4 016	— 36	3 980
C. I. Fin d'études.....	6	— 6	»	»	»
Spécial	197	+ 4	201	+ 4	205
Total	4 250	— 33	4 217	— 32	4 185
Second degré :					
Premier cycle, sauf classes pratiques :					
Sections I	1 038	+ 22	1 060	+ 22	1 082
Sections II	991	+ 23	1 014	+ 23	1 037
Sections III	300	— 15	285	— 1	284
Total	2 329	+ 30	2 359	+ 44	2 403
Classes pratiques et classes nouvelles :					
Quatrième pratique + C. P. P. N.	126	+ 2	128	— 12	116
Troisième pratique + C. P. A.	84	»	84	+ 3	87
Total	210	+ 2	212	— 9	203
S. E. S. et classes ateliers.....	63	+ 11	74	+ 10	84
Deuxième cycle long :					
Général	463	— 2	461	— 7	454
Technique	257	+ 4	261	+ 2	263
Total	720	+ 2	722	— 5	717
Deuxième cycle court (à temps plein) :					
C. E. P. (1 an).....	10	+ 1	11	+ 1	12
B. E. P., C. A. P. (2 ans).....	169	+ 16	185	+ 20	205
C. A. P. (3 ans).....	326	+ 3	329	+ 2	331
C. E. G., C. E. S., C. E. I., C. E. C.	22	— 3	19	— 3	16
Total	527	+ 17	544	+ 20	564
Total second degré.....	3 849	+ 62	3 911	+ 60	3 971
Total général.....	10 220	+ 108	10 328	+ 98	10 426

Ce tableau appelle quelques observations :

1° Il n'y est consigné que des chiffres résultant de la projection de tendances : la réalité des rentrées scolaires vient souvent les démentir. C'est ainsi qu'à celle de septembre dernier, si par chance la prévision globale n'a pas eu à être révisée en hausse comme les années précédentes, on a constaté un accroissement d'effectifs légèrement supérieur dans le premier degré et légèrement inférieur dans le second, ce qui a permis aux services de la rue de Grenelle, par une nouvelle répartition des emplois qui avaient été votés avec le budget de 1974, d'assurer la rentrée sans avoir à quémander de crédits frais rue de Rivoli. Ces aménagements que nous aurons à régulariser dans le collectif de fin d'année, sont d'ailleurs repris en mesures nouvelles dans le présent fascicule alors que dans les faits, il s'agit de véritables mesures acquises que l'on étend en année pleine : 2 070 emplois nets ont ainsi été créés et il en résulte même une économie de 11,9 millions de francs pour 1975 :

— dans le préscolaire, 1 350 postes ont été ouverts dans les maternelles (en plus des 2 100 prévus au budget de 1974), dont 100 pour permettre le dédoublement des classes de plus de 45 élèves ;

— dans l'enseignement élémentaire, 2 000 instituteurs remplaçants ont été titularisés, les crédits pour remplacement étant transformés en emplois budgétaires ;

— 35 emplois de conseillers pédagogiques de circonscriptions pour l'éducation physique et le sport ont été créés ;

— 15 instituteurs ont été mis à la disposition des établissements pénitentiaires.

En revanche, il a été possible de supprimer 1 378 emplois budgétaires dans le second degré.

2° La mise en place du premier cycle du second degré, cette école moyenne désormais commune à toute une classe d'âge, se traduit par une déflation des effectifs de l'enseignement élémentaire d'une trentaine de milliers d'unités : des maîtres sont ainsi libérés qui sont transférés sur le secteur préscolaire ou l'enseignement dit spécial pour enfants retardés, deux secteurs encore « rationnés » bien que la tension de la demande ait sérieusement faibli au fur et à mesure de la satisfaction des besoins.

L'école maternelle n'est pas obligatoire mais dans une société économique où les femmes travaillent de plus en plus, elle ne

perd pas le caractère d' « asile » qu'elle avait autrefois — tout en affinant par ailleurs sa vocation pédagogique : elle le perd si peu qu'il est envisagé de faire garder les élèves de 7 h 30 à 20 heures, aux frais des collectivités locales d'ailleurs. L'urbanisation rapide du pays fait que les problèmes étant plus aisés à résoudre qu'en milieu rural, le taux de scolarisation a progressé très vite aux différents niveaux.

AGE DES ELEVES	TAUX DE SCOLARISATION PAR AGE						
	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975	1975-1976
A 2 ans :							
Public plus privé	14,6	18,0	20,3	22,2	24,4	26,1	27,7
Dont public	11,7	14,9	16,9	18,8	20,9		
A 3 ans :							
Public plus privé	55,0	60,9	66,4	71,2	74,4	77,6	79,9
Dont public	45,5	51,1	56,5	60,7	63,6		
A 4 ans :							
Public plus privé	83,7	86,8	90,0	92,3	94,2	95	96,9
Dont public	70,9	74,0	77,3	79,5	81,4		
A 5 ans :							
Public plus privé	91,9	94,4	95,8	98,4	99,6	99,6	99,7
Dont public	79,8	82,1	83,6	85,8	87,0		
A 6 ans :							
Public plus privé	1,8	1,6	1,5	1,4	1,3	1,3	1,2
Dont public	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0		
Effectifs préscolaires correspondants (en milliers) :							
Public plus privé	2 115,8	2 213,2	2 297,7	2 370,6	2 455,4	2 542	2 620
Dont public	1 794,2	1 890,6	1 971,6	2 041,9	2 121,1	2 200	2 270

Restent à résoudre :

— le problème des zones rurales où plusieurs formules sont expérimentées avec des transports (non gratuits puisque l'obligation n'existe pas) ou, près des villes, l'utilisation d'écoles désaffectées pour y réunir les nombreux enfants des villes aux quelques élèves de la campagne ;

— le problème des classes surchargées puisque, si la moyenne au cours de la dernière rentrée était de 38,8 élèves par classe, 6,8 % des classes avaient encore plus de 45 élèves.

Les effectifs de l'enseignement spécial progressent en même temps que sont formés les maîtres et que sont mis en place certains

équipements. Ils sont pour les trois quarts d'entre eux accueillis dans l'enseignement élémentaire, dans les classes de perfectionnement, les écoles communales ou les écoles nationales de perfectionnement ; le quart restant fréquente les sections d'enseignement spécialisé et les groupes de classes-ateliers généralement annexées aux C. E. S. Au cours de la dernière année scolaire, 260 000 élèves ont pu bénéficier d'un encadrement pédagogique approprié contre 171 000 cinq ans auparavant.

3° Les taux de scolarisation au-delà de l'âge plafond de la scolarité obligatoire peuvent modifier les prévisions, de même que les taux de redoublement.

Selon une statistique remontant à l'année scolaire 1972-1973, on trouve dans l'enseignement du second degré (général et technique) :

— de la classe des 17 ans : 35,2 % de l'effectif dans l'enseignement public.
11,8 % de l'effectif dans l'enseignement privé.

Soit au total..... 57 % encore scolarisés.

— de la classe des 18 ans : 17,8 % de l'effectif dans l'enseignement public.
6,8 % de l'effectif dans l'enseignement privé.

Soit au total..... 24,6 % encore scolarisés.

Le taux de scolarisation progresse globalement, mais au bénéfice du technique semble-t-il, alors qu'on s'attend à une baisse légère (— 2%) des effectifs des lycées classiques et modernes.

Les taux de redoublement restent stables depuis quelques exercices avec des pointes en sixième (9,6 %), en seconde (10,2 %) et en terminale (15,2 %) : leur poids est loin d'être négligeable dans le prix de revient moyen d'un élève.

Devant votre commission le Ministre a apporté une information intéressante concernant la survie des petits C. E. G. en zone rurale. Jusqu'à présent, la politique du ministère a été de regrouper les élèves du premier cycle en établissements d'au moins 400 élèves. Cette politique était liée d'une part au désir

d'offrir dans ces établissements une gamme complète de formations à chaque niveau, d'autre part à des préoccupations d'économie des moyens.

Le projet de réforme de l'éducation déjà amorcé par la suppression des filières vise à rendre plus homogène les études dans les collèges, et il permettra donc de constituer des unités pédagogiques modulaires d'un effectif inférieur à 400. D'autre part, le souci du Gouvernement est de favoriser le maintien d'une vie active dans les bourgs des zones rurales. Une révision des normes de la carte scolaire qui permettra de consolider l'existence des C. E. G. de chefs-lieux de cantons d'un effectif de 200 à 400 élèves est actuellement à l'étude.

*
* *

Face à une demande d'enseignement quasi-stagnante prise globalement, mais avec quelques variantes dans ses composantes, comment se présente l'offre, en matière d'encadrement, de fonctionnement, d'aides aux familles et de constructions ?

CHAPITRE PREMIER

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nous n'envisagerons que les mesures nouvelles à l'exclusion d'ailleurs des mesures prises à la rentrée dernière qui ont été analysées ci-dessus. Les unes sont d'ordre *quantitatif* : assurer l'accueil des suppléments d'effectifs ; les autres sont d'ordre *qualitatif* : poursuivre les réformes entamées au cours de ces dernières années, faute de pouvoir en amorcer de nouvelles.

A. — L'accueil des élèves nouveaux.

1° LES EMPLOIS

6 917 emplois nouveaux sont ouverts ; il en coûtera au budget 86,5 millions de francs pour 1975.

Dans ce total figurent 6 025 emplois de personnels enseignants :

- 1 450 pour le préscolaire ;
- 1 325 pour le « spécial » dans le premier et le second degré ;
- 3 250 pour le second degré.

On trouve également parmi le personnel administratif, technique et de service :

- 102 emplois à l'administration centrale ;
- 315 emplois dans les services académiques ;
- 450 emplois dans les établissements scolaires (sans compter 600 postes de surveillants des internats et demi-pensionnats).

Dans les services d'inspection sont créés :

- 10 postes d'inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- 15 postes d'inspecteurs départementaux de l'éducation nationale.

Ces créations d'emplois ont pour objet de conserver le taux d'encadrement actuel qui est donné par ces deux séries statistiques.

a) Evolution du nombre moyen d'élèves par classe ou division.

ENSEIGNEMENTS	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
<i>Premier degré :</i>				
Classes maternelles	40,5	39,7	39,3	38,8
Classes élémentaires	25,1	24,8	23,8	23,3
Classes enseignements spéciaux	14,5	14,2	14,1	13,7
<i>Second degré :</i>				
Classes de C. E. G.	24,3	24,2	23,2	23,3
Classes de C. E. S.	26,6	26,6	26,1	25,5
Classes de C. E. T.	24,0	24,0	24,7	23,6
Classes de lycées	28,1	28,1	27,9	28,7

b) Evolution du taux d'encadrement dans le second degré public.

(Nombre d'élèves pour un maître ; enseignement à temps plein.)

CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974
C. E. G.	18,9	19,0	18,8	18,5
C. E. S.	20,0	20,0	19,9	19,6
Lycées classiques, modernes et techniques	16,3	16,3	16,1	15,7
C. E. T.	13,3	12,6	12,9	12,8

2° LES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement des établissements comprendront, outre la reconduction du collectif 1974, une augmentation de seulement 6 % par élève : dès 1974, les consommations d'énergie ont été limitées à 85 % des quantités consommées en 1973.

Les crédits de fonctionnement pour les services administratifs croîtront encore moins vite : 4 %.

Les suppléments exigés par les premiers s'élèvent à 123 millions de francs et par les seconds à 14,7 millions.

Le croît des effectifs nécessite enfin un abondement de l'allocation scolaire de 2 millions de francs.

B. — Les mesures spécifiques.

A la vérité, le catalogue des mesures spécifiques susceptibles d'améliorer la qualité de l'enseignement et la condition des enseignants va paraître long, mais il faut dire dès l'abord que son coût global s'élèvera à 202 millions de francs soit à moins de 0,7 % des moyens des services. Dans ces conditions, il ne peut s'agir que d'une poussière de mesures.

1° LES AMÉLIORATIONS PÉDAGOGIQUES ET LE RENFORCEMENT DES SERVICES

Toutes les mesures prises à ce titre sont des créations d'emplois, au total 940, pour un coût de 9,8 millions de francs :

- 50 emplois pour le secrétariat des principaux de collèges ;
- 100 emplois pour le secrétariat des chefs d'établissement ;
- 50 emplois pour le secrétariat des inspecteurs départementaux ;
- 250 emplois de bibliothécaires-documentalistes pour les centres de documentation et d'information des lycées et collèges dans le cadre du plan de cinq ans lancé l'an dernier pour doter chaque établissement du second degré d'un C. D. I. (1) ;
- 100 emplois pour le dédoublement des classes maternelles à fort effectif (qui s'ajoutent aux 100 emplois du collectif) ;
- 100 emplois pour les classes d'initiation pour les enfants d'immigrés ;
- 15 emplois pour les établissements pénitentiaires (qui s'ajoutent aux 15 emplois du collectif) ;
- 8 emplois pour l'enseignement du braille ;
- 117 emplois pour les groupes d'aide psycho-pédagogique ;
- 50 emplois pour l'amélioration de l'encadrement des ateliers dans les sections d'éducation spécialisée des C. E. S. ;
- et 100 emplois pour la mise en place d'une seconde année de préparation à l'École nationale supérieure des Arts et Métiers.

(1) La dotation d'un C. D. I. varie suivant la taille des établissements :

- un professeur partiellement déchargé de service dans les petits et moyens établissements ;
- un professeur déchargé à temps plein, assisté d'un documentaliste dans les grands établissements de plus de 700 élèves.

A la rentrée 1974, 2 300 agents à temps plein (professeurs, adjoints d'enseignement, documentalistes...) seront chargés des tâches de documentation et d'information dans les établissements du second degré.

2° L'APPRENTISSAGE

Les centres de formation d'apprentis sont financés principalement par la taxe d'apprentissage et les subventions d'équilibre de l'Etat. Les crédits inscrits au budget du Ministère de l'Education le sont au titre de l'enveloppe de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Outre leur fonctionnement propre, les C. F. A. assurent le versement de concours financiers aux employeurs non assujettis à la taxe : par exemple, pour 1974, la dépense aura été la suivante :

	Millions de francs.
— fonctionnement	150
— concours financiers.....	50,7

Si l'on exclut les transferts au Ministère de l'Agriculture et la reconduction du supplément dont la régularisation sera demandée dans le collectif de fin d'année, les mesures nouvelles réelles s'élèvent à 56 millions et se justifient ainsi :

- augmentation annuelle des heures de cours par élève qui passent progressivement de 200 à 360 ;
- augmentation de 10 % des effectifs d'apprentis ;
- augmentation du S.M.I.C. de 22 % entre juillet 1973 et juillet 1974.

D'autre part, un grand nombre d'employeurs préfèrent se libérer de leurs obligations fiscales par le versement de la taxe d'apprentissage au Trésor public plutôt qu'au centre de formation d'apprentis.

3° LA FORMATION DES PERSONNELS

Mis à part 4,2 millions de suppléments en crédits de fonctionnement ouverts au bénéfice de l'Institut national d'administration scolaire et universitaire (I.N.A.S.) pour le développement des préparations des personnels administratifs, d'inspection et de direction des écoles normales, des centres régionaux annexes, des écoles normales nationales d'apprentissage et des centres nationaux de formation, nous trouvons des créations d'emploi :

- un nouveau et dernier contingent de 800 instituteurs titulaires remplaçants pour permettre à autant de maîtres de participer à des stages de formation ou de recyclage ;

— l'ouverture de 35 postes de conseillers pédagogiques de circonscription, lesquels apportent leur assistance technique aux instituteurs dans l'enseignement de l'éducation physique ;

— 50 emplois d'inspecteurs départementaux de l'éducation nationale stagiaires pour la mise en œuvre de la formation des I.D.E.N. ;

— 100 emplois de professeurs certifiés pour la mise en œuvre d'une nouvelle formation des professeurs des lycées techniques à l'école normale supérieure de l'enseignement technique ;

— 150 emplois de conseillers d'éducation en stage dans le cadre de la poursuite de la formation de ce corps.

En revanche, la quasi-stagnation des effectifs du second degré permet de réduire le recrutement des professeurs certifiés (impliquant la diminution des stagiaires des centres pédagogiques régionaux) de 1 000 unités. De même 390 emplois vacants de professeurs techniques adjoints seront supprimés.

Nous donnons en annexe une note détaillée consacrée à la formation continue des enseignants.

4° L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

Les nouvelles procédures d'information et d'orientation se fondent sur deux éléments essentiels ; une large information des enseignants, des élèves et des familles sur les types d'enseignement offerts à l'issue des divers paliers d'orientation et, notamment, à la sortie des classes de 5^e et de 3^e, information par des « professeurs correspondants » enseignant dans les divers types d'établissements susceptibles d'accueillir les élèves ; instauration d'un véritable dialogue entre l'équipe éducative et la famille intéressée afin que la décision d'orientation soit, le plus souvent possible, non pas imposée mais prise d'un commun accord.

La réforme a commencé à s'appliquer dans 20 départements au cours de l'année scolaire 1973-1974. Elle s'est étendue à 35 départements au titre de l'année 1974-1975. Son extension au reste des départements doit normalement intervenir à la rentrée 1975, pour l'année scolaire 1975-1976.

Pour ce faire, le présent budget prévoit 250 emplois nouveaux, dont 17 d'inspecteurs, 33 de directeurs de centres et 250 de conseillers.

Pour ce qui concerne l'*Office national d'information sur les enseignements et les professions* (O.N.I.S.E.P. et le *Centre d'études et de recherches sur les qualifications* (C.E.R.E.Q.) le projet de budget prévoit l'ouverture de 3,2 millions de crédits supplémentaires destinés à répondre aux hausses de prix et à assurer un développement modéré de l'activité des deux organismes, spécialement au titre :

- des études sur les filières et les débouchés ;
- des publications ;
- et de l'accroissement des moyens documentaires mis à la disposition des centres régionaux et départementaux de recherche et de documentation pédagogique (C. R. D. P. et C. D. D. P.) qui, en tant que services extérieurs de l'ONISEP, sont les auxiliaires des conseillers d'orientation et des enseignants en matière d'information sur les cursus scolaires, les établissements d'enseignement et les professions.

5° LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Une provision de 10 millions de francs est inscrite au chapitre 37-93 dans le but de financer, en cours d'année, diverses actions de réformes pédagogiques.

Par ailleurs, la subvention de fonctionnement à l'*Institut national de recherche et de documentation pédagogique* (I. N. R. D. P.) sera majorée de 4,6 millions de francs. Rappelons que les recherches de l'Institut sont de deux sortes :

- les unes (description et évaluation) consistent à observer tel secteur de l'éducation sans intervention dans le système éducatif ;
- les autres (innovation) consistent à modifier expérimentalement, soit des contenus, soit des méthodes, soit des structures en vue d'améliorer le fonctionnement du système éducatif. Pour ce faire, le service dispose d'établissements expérimentaux et d'établissements chargés d'expérimentations (363 établissements scolaires dont 97 écoles normales). Un certain nombre de ces recherches sont conduites en collaboration avec OFRATEME et le centre audiovisuel (C. A. V.) de Saint-Cloud.

L'*Office français des techniques modernes d'éducation* qui recevra un complément de subvention de 8 millions de francs, se situe à cheval sur la formation initiale et la formation continue.

Ses recherches portent sur les « supports » : l'image fixe, le film, le disque et même l'ordinateur comme outil pédagogique sans omettre la machine à enseigner MITSI. Sur le terrain, une expérimentation est en cours au Centre d'enseignements technologiques de l'étang de Berre afin de promouvoir une pédagogie basée sur l'utilisation des systèmes multi-média. Quatre villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Le Vaudreuil et L'Isle-Adam) ont actuellement demandé l'assistance de l'OFRATEME pour l'élaboration d'un projet d'équipement intégré à la formation des enseignants et animateurs locaux à la production et à l'exploitation de documents multi-média.

L'Office compte en outre renouveler les actions de formation à distance dans le cadre du Centre national de télé-enseignement et radio-télévision scolaire/promotion afin d'atteindre les adultes souvent isolés et de vaincre cet isolement.

6° LA FORMATION CONTINUE

Le financement des actions de formation continue est double :

- sur l'enveloppe « Formation professionnelle » sont prélevés :
 - 2,9 millions de francs au profit de l'OFRATEME ;
 - 6,6 millions de francs pour 110 contrats d'assistance initiale et 200 contrats de développement passés avec les groupements d'établissements ;
- hors enveloppe, 1,8 million de francs de crédits et 150 emplois d'animateurs de la formation continue.

Diverses mesures ont été prises pour faciliter aux établissements leur adaptation à la formation continue et en particulier pour leur permettre d'apporter une contribution sur un « marché » ouvert à la concurrence, notamment par la mise en commun des objectifs et des moyens dans des groupements agréés par les recteurs.

L'Etat leur apporte son aide sous forme de mise à disposition d'animateurs de formation et éventuellement de formateurs enseignants, de crédits de fonctionnement à titre d'assistance initiale, de crédits d'équipement et de matériel ainsi que d'assistance technique par l'Agence nationale pour le développement de l'éducation permanente et autres institutions spécialisées.

La formation des animateurs s'effectue dans les centres intégrés de formation de formateurs d'adultes, 15 C. I. F. F. A. « produisent » 200 animateurs par an. Il devra y avoir 850 animateurs en fonction en 1977, soit un par groupement d'établissements (650), quatre par académie à la disposition du recteur (100), un par département auprès de l'inspecteur d'académie (100).

C. — La condition des personnels.

Les mesures tendant à améliorer la situation des personnels de l'éducation nationale sont multiples : nous avons relevé 22 mesures dites catégorielles parmi lesquelles citons :

— une indemnité aux psychologues scolaires et aux rééducateurs (2,6 millions de francs) ;

— l'aménagement des frais de stage des élèves des E. N. N. A. (1,6 million de francs) ;

— une indemnité compensatrice de logement pour les instituteurs remplaçants quand le conjoint n'en bénéficie pas (3,5 millions de francs) ;

— une indemnité aux professeurs « correspondants » chargés de l'orientation (8 millions de francs) ;

— une majoration de 15 % de l'indemnité des professeurs des classes préparatoires (0,6 million de francs) et de l'indemnité pour charges administratives (6 millions de francs).

Il en coûtera, au total, 25 millions de francs auxquels s'ajoutera une provision de 6 millions de francs destinée au financement éventuel d'autres mesures prises en cours d'année. Mais la mesure la plus importante concerne les auxiliaires dont le sort a quelque peu perturbé la dernière rentrée scolaire.

L'importance du problème figure dans le tableau ci-après.

CATEGORIE D'ENSEIGNANTS	ANNEE 1973-1974			ANNEE 1974-1975			ANNEE 1975-1976 (PREVISIONS)		
	Titulaires et stagiaires.	Non titulaires.	Pourcentage de titulaires.	Titulaires et stagiaires.	Non titulaires.	Pourcentage de titulaires.	Titulaires et stagiaires.	Non titulaires.	Pourcentage de titulaires.
				(Chiffres provisoires.)					
1° Enseignement général et technique long :									
Agrégés	13 300	17 838	82,5	14 918	13 216	87,3	16 500	9 000	91,3
Bi-admissibles	1 000	dont		1 084	dont		1 200	dont	
Certifiés et assimilés stagiaires.....	63 432	4 800		68 769	4 800		71 000	4 800	
Chargés d'enseignement.....	1 600	A. E. C. E.		1 728	A. E. C. E.		1 900	A. E. C. E.	
Adjoints d'enseignement chargés d'enseignement	4 800	titulaires.		4 800	titulaires.		4 800		
P. T. de lycées techniques.....	813	104	88,7	1 145	53	95,6	860	50	94,5
P. T. A. de lycées techniques.....	5 057	843	85,7	5 314	582	90	5 500	600	90,1
Chef de travaux de lycée technique..	205	125	62,1	297	68	81,4	310	60	83,7
Total	90 207	18 910	82,7	98 055	13 919	87,5	102 070	9 710	91,3
2° Enseignement technique court :									
P. T. chefs de travaux de C. E. T. ...	566	129	81,4	604	123	83	650	100	86,6
P. E. G. de C. E. T.	8 248	3 291	71,4	9 033	2 856	75,9	9 700	2 400	80,1
P. E. T. T. de C. E. T.	8 756	2 960	74,7	8 984	2 862	75,8	9 300	2 200	80,9
P. T. E. P. et chef d'atelier de C. E. T.	13 639	5 733	70	14 185	5 437	72,2	15 100	4 900	75,5
Total	31 209	12 113	71,9	32 806	11 278	74,4	34 750	9 600	78,3
3° Enseignement général court :									
P. E. G. C.	43 531	10 320	80,8	45 145	11 500	79,7	45 661	12 747	78,2
Maîtres des classes de transition et pratiques	12 336	13 000	48,7	13 609	12 500	52,1	(1)	(1)	
4° Enseignement préélémentaire, élémentaire et spécialisé :									
Directeurs et instituteurs.....	250 006	(2) 5 550	97,84	255 452	(2) 5 000	98	258 722	(2) 4 500	97,77
Total	427 289	59 893	87,7	445 067	54 197	89,1	»	»	»

(1) L'incertitude pesant sur l'avenir de la voie III ne permet pas d'établir des prévisions pour l'année 1975-1976.

(2) Y compris remplaçants de maîtres en stage ou bénéficiant de décharges de classe.

(*) A l'exclusion des remplaçants rémunérés sur des crédits de remplacement.

Le problème des remplaçants et des auxiliaires, dans les termes où il se pose actuellement, est, pour l'essentiel, une conséquence de l'explosion scolaire qu'a connu notre pays au cours des dernières décennies. Les besoins brutalement accrus ont rendu nécessaire le recrutement massif de personnels nouveaux par d'autres voies que les écoles normales et les concours : instituteurs remplaçants dans le premier degré, maîtres auxiliaires dans le second degré.

Le problème de la résorption de ces énormes contingents se pose différemment dans le premier et le second degré.

a) Une politique de titularisation progressive des instituteurs remplaçants est relativement facile à mettre en œuvre :

— d'une part, par la transformation progressive de classes ouvertes sur crédits de remplacement en classes gagées sur postes budgétaires nouveaux ;

— d'autre part, par le développement du système des titularisations mobiles, destinées à suppléer les maîtres en congé (jusqu'ici ces titulaires mobiles n'assuraient que le remplacement des instituteurs en congé de formation, et non celui des congés de maladie).

D'octobre 1974 à octobre 1975, interviendront 6 000 titularisations par blocage des crédits de remplacement.

b) Dans le second degré, déjà un plan de titularisation étendu sur 1968-1970 et reconduit les deux années suivantes a permis la titularisation de 11 139 maîtres auxiliaires et 20 à 23 % des admis aux trois derniers concours du C. A. P. E. S. et de l'agrégation étaient des auxiliaires ; d'autres titularisations ont été effectuées dans le corps des adjoints d'enseignement (1 550 en 1973 et 750 en 1974).

Malgré cela, et pour ne pas léser les étudiants qui se préparent aux concours normaux de recrutement, le Ministère a dû se séparer d'un certain nombre d'auxiliaires à la dernière rentrée. Le chiffre est discuté. Si l'on ne prend en compte que les seuls agents employés à plein temps au cours de l'année scolaire précédente, il serait de 1 632.

Un crédit de 6 600 000 F dégagé par le Fonds de formation professionnelle a permis d'organiser à l'intention des auxiliaires non réemployés des stages de reconversion pendant lesquels ils continuent à percevoir leur traitement. 1 122 ont demandé à bénéficier de cette possibilité.

D'autre part, le Ministre a fait connaître aux organisations syndicales son intention de rechercher des possibilités de titularisation des auxiliaires présentant une ancienneté de service, une compétence pédagogique et des titres universitaires suffisants. Ces possibilités pourraient prendre la forme, notamment, de concours spéciaux et successifs d'accès aux corps des certifiés, des professeurs de collège, ou encore des conseillers d'éducation, etc.

D. — Les transferts de charge.

Le contingent 1975 des nationalisations et étatisations d'établissements municipaux du second degré aura la même consistance qu'en 1974, soit 520 unités, ce qui se traduira par la prise en charge dans le budget de l'Etat de 4 226 emplois et l'ouverture de 41,7 millions de francs de crédits.

Le tableau ci-après donne la ventilation des établissements selon leur statut juridique :

ANNEE SCOLAIRE	LYCEES				C. E. S.				C. E. G.			C. E. T.
	Etat.	Natio- nalisé.	Muni- cipal.	Total.	Etat.	Natio- nalisé.	Muni- cipal.	Total.	Natio- nalisé.	Muni- cipal.	Total.	Etat.
1973-1974	577	399	124	1 100	166	1 357	1 169	2 692	273	1 243	1 516	1 286
1974-1975	579	407	108	1 094	185	1 764	934	2 883	371	1 019	1 390	1 312

Au début de la présente année, il y avait 2 061 établissements à nationaliser. Il faut y ajouter ceux qui seront construits en 1975 et qui auront normalement au départ le statut municipal, soit un peu plus de 200 : au rythme actuel, il faudra six à sept ans pour achever les nationalisations.

CHAPITRE II

LES AIDES AUX FAMILLES

A. — Les fournitures scolaires.

Jusqu'à l'année scolaire 1973-1974, la gratuité partielle des manuels de 6^e et de 5^e était assurée par un crédit de première dotation ouvert pour chaque élève supplémentaire accueilli à ces niveaux de classe (soit 45 F à la rentrée 1973) et un crédit de renouvellement annuel des livres, alloué pour chaque enfant scolarisé en 6^e et 5^e, égal au tiers du crédit de première dotation (soit 15 F à la rentrée 1973). Ces moyens financiers permettaient de prêter gratuitement aux élèves un nombre d'ouvrages variable selon les établissements, mais avoisinant généralement quatre ou cinq.

En plus de ces sommes, un crédit spécifique de 60 millions de francs avait été ouvert au budget de 1974 (dont 50 millions au chapitre 34-33 et 10 millions au chapitre 43-34), en vue de compléter la gratuité des manuels scolaires en sixième, le terme de « manuels » s'étendant aux instruments pédagogiques éventuellement substitués aux livres traditionnels tels que les cours photocopiés.

Mais les modifications substantielles mises à l'étude pour l'organisation des enseignements de second degré ont conduit à différer l'application de cette mesure, les réformes à intervenir risquant en effet de rendre rapidement caduque une partie des livres achetés à ce titre dès la présente année. Aussi a-t-il été fait deux parts de ces 60 millions :

— 30 millions pour l'achat de livres non susceptibles de péremption (soit 30 F par élève) ;

— 30 millions pour un complément de financement à la campagne de transports scolaires 1974-1975 afin d'améliorer le pourcentage de participation de l'Etat.

Cette opération sera régularisée dans le collectif de fin d'année et le virement a été consolidé dans le projet de budget pour 1975 : en effet, d'ici à la rentrée 1975, les innovations mises à l'étude pour les enseignements du second degré n'auront pas encore eu le temps de se traduire par l'édition de manuels modifiés et obligeront, comme cette année, à beaucoup de prudence dans les achats d'ouvrages.

D'autre part, le Gouvernement envisagerait la mise en œuvre d'une formule d'aide différenciée qui, sans revenir sur les mesures de gratuité partielle déjà prises, tiendrait compte, pour leur extension, des différences de situation matérielle des familles.

B. — Les transports scolaires.

Le chapitre de financement des transports scolaires a été fixé à 568,1 millions de francs pour 1975 contre 445,1 millions en 1974 (+ 24,8 %) : l'enchérissement du prix des carburants n'a pu être que faiblement compensé par l'assujettissement desdits services au taux réduit de la taxe à la valeur ajoutée de 7 % au lieu du taux intermédiaire de 17,6 %.

Si les indications de prix communiquées par les préfets pour la campagne 1974-1975 sont confirmées et s'il n'intervient pas d'événements perturbants tels qu'une nouvelle hausse exceptionnelle des prix du carburant, les taux moyens de participation de l'Etat, des collectivités locales et des familles devraient être les suivants :

CAMPAGNE	DEPENSES escomptées (en millions de francs).	PART MOYENNE des dépenses supportées par:		
		L'Etat.	Les collectivités locales et le fonds scolaire départemental.	Les familles.
1973-1974	326	55,45 %	29,20 %	15,35 %
1974-1975	957	De l'ordre de 60 %.	29,20 %	De l'ordre de 10,80 %.
1975-1976	1 116	De l'ordre de 65 %.	29,20 %	De l'ordre de 5,80 %.

L'évolution des effectifs transportés et subventionnés et de leur proportion par rapport aux élèves scolarisés est donnée dans le tableau ci-dessous :

C A M P A G N E	EFFECTIFS transportés et subventionnés.	PROPORTION par rapport aux élèves scolarisés.
1973-1974	1 615 000	15,97 %
1974-1975 (prévision).....	1 755 000	17,25 %
1975-1976 (prévision).....	1 890 000	18,50 %

Signalons que la longueur moyenne du trajet journalier accompli par chaque élève est légèrement supérieure à 30 kilomètres aller et retour, ce qui correspond à une durée de voyage avoisinant une heure.

C. — Les bourses.

La progression de la dotation pour bourses, de 1 317,5 à 1 426,9 millions de francs, n'est que de 8,3 %.

— pour les *bourses de fréquentation scolaire* attribuées dans le premier degré, la part est portée de 90 F à 126 F pour la pension et de 25 à 35 F pour la demi-pension. De plus, il est créé 5 710 bourses nouvelles de demi-pension pour la rentrée de 1975 ;

— pour les *bourses d'enseignement d'adaptation et du second degré*, la part qui avait été augmentée de 6 F par collectif pour la rentrée dernière sera abondée de la même somme pour la prochaine, passant ainsi à 147 F.

Par ailleurs, il sera créé à cette époque 500 bourses d'adaptation (7 580 en 1974), 18 356 bourses du second degré (1 975 040 en 1974) et 3 500 primes d'équipement (80 000 en 1974), le taux de cette dernière passant de 200 à 220 F.

— pour les enfants français résidant à l'étranger et fréquentant des établissements d'enseignement français, le crédit de bourses est majoré de 1,5 million de francs (+ 12 %).

Malgré ces progrès, le pourcentage des boursiers devrait diminuer ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

ANNEES SCOLAIRES	TOUS CYCLES CONFONDUS		POURCENTAGE des élèves boursiers.
	Effectif des élèves boursiers.	Effectif global des élèves.	
1974-1975	1 975 040	5 008 000	39,43
1975-1976	1 993 396	5 090 500	39,16

Pour l'année scolaire 1974-1975, un relèvement de l'ordre de 6 % des plafonds de ressources a été prévu, correspondant à l'accroissement des salaires et de l'indice des prix de détail entre l'année 1971 — année de référence retenue pour l'attribution des bourses en 1973 — et l'année 1972 — année de référence retenue en 1974 — ce qui prouve, à l'évidence, l'urgence d'une modification des critères en période d'hyper-inflation.

Un troisième point de charge a été accordé à partir du cinquième enfant. Désormais, les deux premiers enfants à charge apportent chacun un point, les troisième et quatrième deux points chacun et chaque enfant à partir du cinquième trois points de charge.

Le montant des crédits laissés à la libre disposition des recteurs et des inspecteurs d'académie s'élevait à 12,9 millions de francs en 1973-1974, soit 6 % du crédit destiné au paiement des bourses nouvelles ; il a été porté à 33,4 millions de francs en 1974-1975, soit 10 % de ce même crédit. Ce volant permet aux inspecteurs d'académie, après consultation des chefs d'établissement d'enseignement concernés et avis de la commission départementale des bourses, de reviser des demandes particulièrement dignes d'intérêt que l'application stricte du barème n'avait pas permis de retenir et, éventuellement, d'augmenter le montant de certaines bourses.

D. — L'aide à l'enseignement privé.

Les crédits inscrits au chapitre 43-34 passent de 3 469,5 à 4 138,8 millions de francs (+ 18,9 %) après l'adjonction en seconde délibération devant l'Assemblée Nationale de 15 millions au profit des établissements sous contrat simple.

Les mesures acquises (+ 180 millions) correspondent à l'extension en année pleine des crédits nécessaires pour faire face aux hausses des traitements décidées en 1974.

Les mesures nouvelles (+ 494,3 millions) se ventilent comme suit :

	Millions de francs.
— relèvement des rémunérations des personnels.....	390
— ajustement du forfait d'externat de 6 % (25,2 millions de francs) et reconduction du collectif 1974 (15 millions de francs).....	55,2
— crédits liés à l'évolution des effectifs :	
— 27 000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée 1974 dans les établissements sous contrat d'où la création de 780 emplois nouveaux.....	31,3
— d'autre part, le forfait d'externat sera ajusté pour tenir compte d'un accroissement prévisible des élèves sous contrat d'association de près de 5 %, soit un crédit de	16,8
— crédits d'action spécifique (Institut d'études augustiniennes)	1

La formation initiale des maîtres du premier degré de l'enseignement privé sous contrat bénéficie d'une aide financière de l'État sous deux formes :

— le versement d'une subvention forfaitaire de fonctionnement aux centres privés de formation des maîtres pour la rémunération de leur personnel d'encadrement ;

— l'attribution de bourses d'enseignement supérieur, dans les conditions de droit commun aux stagiaires de ces centres.

CHAPITRE III

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Les crédits de paiement accusent un repli de 14,6 % en passant de 2 985,1 à 2 550 millions de francs; preuve que de nombreux projets programmés ont été différés, ce qui a eu pour effet d'alléger les échéanciers.

Les autorisations de programme régressent un peu moins (— 3,9 %) : 2 979,5 millions de francs contre 3 101,1 millions. Mais il s'agit de francs fondants et si l'on prévoit une dizaine de points pour la hausse des prix — hypothèse plutôt optimiste — le volume physique des investissements à lancer est en recul de quelque 14 ou 15 %. Il est vrai que l'atténuation des pressions démographiques d'une part, l'existence d'un parc à la fois neuf et important d'autre part, autorisent une pause. Et pour que le secteur enseignement ne soit pas trop lésé ce sont les équipements administratifs — rectorats et inspections académiques — qui seront le plus affectés par l'austérité.

Premier degré : 458 millions (437 millions en 1974. Variation : + 4,8 %) :

— dans l'enseignement préscolaire, la dotation s'élève à 208 millions (166 millions en 1974. Variation : + 25,3 %) permettant de financer 2 290 classes contre 820 en 1974.

Ce secteur jouit de la priorité au Ministère de l'Education.

— dans l'enseignement élémentaire, la diminution des effectifs permet de n'ouvrir que 225 millions de francs d'autorisations de programme (— 7,7 %) pour 2 920 classes nouvelles (3 160 en 1974).

Second degré : 2 420 millions (2 509 millions en 1974. Variation : — 3,5 %).

Sur cette somme, une dotation de 140 millions est spécialement affectée à la solution des problèmes de sécurité.

— dans le premier cycle, un crédit de 1 244 millions de francs (1 239 millions en 1974) permettra la construction de 215 C. E. S.-600 dont une partie représentera un report de 1974 ;

— les C. E. T. bénéficieront de 626,5 millions de francs (604 millions en 1974) correspondant à un programme de 24 000 places ;

— la stabilisation démographique des lycées permettra de n'ouvrir que 7 000 places en 1975 contre 11 000 dans le budget précédent, pour un montant de 288,5 millions de francs contre 316,5 millions un an auparavant.

Enseignement spécial : 168 millions de francs (194 millions en 1974. Variation : — 13,4 %).

La dotation devrait permettre le financement d'environ 75 sections d'éducation spécialisée, l'objectif étant d'offrir une S. E. S. pour trois C. E. S. ; 1 200 places d'école nationale de perfectionnement et 320 classes de perfectionnement dans le premier degré.

Action sociale : 116 millions de francs (181,2 millions en 1974. Variation : — 36 %.)

Le nombre de places d'internat financées passerait de 10 158 en 1974 à 6 000 en 1975.

Cette diminution s'explique par le progrès des transports scolaires, facteur de rapprochement entre le milieu scolaire et le milieu familial.

Autres équipements : 14 millions sont consacrés à la formation continue et 47 millions à la formation des maîtres (écoles normales de Bonneuil, Pontoise, Nancy-Maxeville, Bourges et Rodez ; achèvement des E. N. N. A. d'Antony et de Nantes, première tranche des centres nationaux de formation de maîtres pour l'enfance inadaptée de Beaumont-sur-Oise et du boulevard Bessière à Paris).

*
* *

Avec l'année 1975 se termine le VI^e Plan qui avait prévu une enveloppe de 17 milliards de francs 1970 pour l'ensemble de l'Éducation nationale, enseignement supérieur compris il est vrai.

Après l'adoption du présent budget les autorisations de programme suivantes auront été ouvertes, en francs constants 1970.

Millions de francs 1970.

RUBRIQUES	1971	1972	1973	1974	PROJET de budget 1975.	TOTAL VI ^e Plan.
Premier degré	406,20	422,87	350,78	325,13	316,21	1 821,19
Premier cycle	1 242,98	1 294,98	1 222,45	1 087,10	976,62	5 824,13
Second cycle court...	446,75	561,75	498,95	511,42	473,55	2 492,42
Second cycle long...	338,19	268,44	322,64	283,03	217,31	1 429,61
Supérieur	626,10	540,37	463,98	417,57	355,73	2 403,75
Divers	67,90	196,89	191,87	200,78	101,33	758,77
Total	3 128,12	3 285,30	3 050,67	2 825,03	2 440,75	14 729,87

Déflateurs utilisés :

1970	100	1972	108,0	1974	126,9
1971	103,1	1973	114,4	1975	136,9

L'exécution de l'enveloppe est donc de 86,64 % : l'Education se situe dans la moyenne de l'ensemble des équipements collectifs.

Durant cette période auront été mis en place les équipements pour l'accueil de plus de 2 millions d'élèves :

Nombre de places financées sur crédits d'Etat.

RUBRIQUES	VI ^e PLAN					Total.
	1971	1972	1973	1974	1975	
Premier degré :						
Préscolaire	75 500	84 500	81 000	92 000	114 500	447 500
Elémentaire	113 000	119 500	101 000	99 000	91 500	523 500
Second degré :						
Premier cycle.....	188 030	193 720	206 600	151 800	114 000	854 150
Deuxième cycle court ..	17 486	27 228	27 766	28 884	22 000	123 364
Deuxième cycle long ...	15 880	18 795	15 084	13 944	7 000	70 703
Enseignement spécial...	15 200	16 400	18 700	18 000	14 350	82 650
Total général...	425 096	460 143	450 150	403 628	362 850	2 101 867

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Ministère de l'Education pour 1975.

ANNEXE

Formation continue des enseignants.

I. — Données générales.

1. Masse des personnels enseignants formés.

— 30 % des personnels enseignants ont participé au moins une fois à une action de formation.

— 6,8 % des personnels enseignants ayant participé à une action de formation l'ont été en permanence durant une année.

2. Coût.

Le coût de la formation des personnels enseignants a été évalué à 1,424 milliard de francs représentant 4,26 % du budget de l'Education et 5,4 % des dépenses de personnel de ce ministère en 1974.

II. — Analyse par catégorie d'enseignants.

1. Enseignants du premier degré.

Près de 58 000 instituteurs titulaires et non titulaires sur un effectif de 252 000 ont bénéficié en 1974 d'actions de formation (soit un peu plus de un cinquième du corps).

Ces actions se répartissent de la façon suivante :

11. Actions d'adaptation à un premier emploi : 10 000 instituteurs ont suivi une scolarité en école normale.

12. Actions de formation débouchant sur une qualification supplémentaire : les maîtres du premier degré peuvent devenir :

— en deux ans : professeur d'enseignement général de collège (P. E. G. C.). Environ 2 000 instituteurs par an suivent la formation des centres de P. E. G. C. ;

— en un ou deux ans, maîtres des classes de transition ou pratique. 2 100 instituteurs en 1974 ont suivi cette formation spéciale ;

— en un an, maîtres de l'enfance inadaptée. 1 500 instituteurs concernés en 1974 ;

— en deux ans, psychologues scolaires. 200 instituteurs environ par an.

13. Un plan global de formation permanente pour les instituteurs :

Ce plan repose sur l'octroi à tout instituteur titulaire en position d'activité, d'un crédit de formation de trente-six semaines à temps plein, soit l'équivalent d'une année scolaire à répartir sur la carrière.

A la rentrée 1974, 3 700 postes d'instituteurs titulaires remplaçants sont utilisables pour cette opération ; 800 emplois sont inscrits au projet de budget 1975 permettant d'atteindre l'objectif fixé à 4 500 emplois d'instituteurs titulaires remplaçants.

14. Il convient de remarquer que le développement de la formation continue des maîtres du premier degré est rendue possible par un effort de formation des formateurs. Dans ce but, les directeurs et professeurs d'école normale ainsi que les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale (I.D.E.N.) participent depuis 1970 soit à des stages spécifiques pour poursuivre leur propre formation, soit à des stages communs avec les autres formateurs.

2. Enseignants du second degré.

Un peu plus de 115 000 enseignants du second degré titulaires et auxiliaires ont bénéficié en 1974 d'une action de formation, soit 39 % de l'effectif global.

21. *Formation continue des professeurs de l'enseignement général :*

A la diversification extrême de l'enseignement secondaire correspondent des formations très hétérogènes, organisées généralement à l'initiative des inspecteurs généraux de l'instruction publique.

Il s'agit :

— de stages, reconduits depuis plusieurs années, qui touchent les différentes disciplines enseignées dans les lycées et collèges.

Un effort particulier a été fait pour les professeurs de mathématiques enseignant dans les lycées, C. E. S., C. E. G. avec la création des I. R. E. M. où 6 000 enseignants se recyclent chaque année en mathématiques modernes à raison de 3 heures par semaine ;

— de stages de formation d'enseignants en vue de l'introduction de l'informatique dans l'enseignement général qui ont été institués récemment.

Deux types de formation ont été mis en place à la rentrée 1971 :

— une formation « légère » par correspondance ;

— une formation « approfondie » sous forme de stages à plein temps.

22. *Formation professionnelle des maîtres de l'enseignement technologique :*

L'importance reconnue du rôle de cet enseignement dans le cadre de l'éducation permanente a été suivie d'un projet de revalorisation des personnels qui en sont chargés.

Les actions de formation engagées dans ce secteur comprennent :

— une action massive de perfectionnement des maîtres de C. E. T. concerne 32 000 professeurs encadrés par 176 animateurs formés dans les E. N. N. A. ;

— une opération de recyclage des maîtres pour l'enseignement des mathématiques concerne 25 700 professeurs et devrait se terminer en 1976. Elle se déroule avec la participation active des I. R. E. M. et des E. N. N. A. ;

— une formation spéciale destinée aux maîtres auxiliaires (environ 26 % dans les C. E. T. et 24 % dans les lycées techniques) pour lesquels une préparation écrite et orale aux concours de recrutement est systématiquement organisée depuis 1971 dans les rectorats ; cette préparation concernera 5 000 maîtres auxiliaires ;

— des actions de perfectionnement et d'actualisation des connaissances organisées par le Centre de recherches pédagogiques des enseignants technologiques (C. E. R. P. E. T.).

22 000 professeurs ont participé à 1 021 actions de formations organisées par le centre (séminaires, journées, stages dans l'industrie, stages individuels).

Il faut mentionner que diverses opérations de recyclage et de formation continue ont été engagées avec le concours du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale qui a désigné 11 millions de francs en 1973, gérés par la Direction de la formation continue et qui concerne 9 300 bénéficiaires pour lesquels 4 065 agents du technique.

Les stages d'enseignants en milieu industriel.

En conclusion, il est intéressant de signaler cette expérience de formation permanente qui associe les professeurs de différents niveaux et de toutes disciplines.

Ces stages se déroulent dans treize académies et touchent cette année 195 enseignants (dont treize universitaires). Ces expériences concrètes doivent permettre aux enseignants d'intégrer la réalité de la vie économique à leur enseignement.

3. *Personnel de direction.*

Cette catégorie comprend les 5 000 enseignants qui exercent des responsabilités administratives (personnel d'inspection, chefs d'établissement).

Ces personnels suivent des actions de formations régulièrement organisées par différents organismes. Parmi eux, la formation des chefs d'établissement fait l'objet d'un plan global et cohérent dont la mise en œuvre a été confiée à l'Institut national d'administration scolaire (I. N. A. S.).

— en 1974, 300 futurs chefs d'établissement ont suivi un stage de formation de trois mois, préparatoire à leur fonction, dont l'animation est assurée dans chaque académie par une équipe pluri-disciplinaire. La formation de ces formateurs est assurée par l'I. N. A. S. et a concerné 750 personnes en 1974 ;

— les chefs d'établissement en fonction ont pu suivre de nombreux stages de perfectionnement organisés dans chaque académie en matière de gestion administrative, financière et pédagogique des établissements.

UNIVERSITÉS



SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	41
CHAPITRE PREMIER. — L'enseignement.....	45
CHAPITRE II. — La recherche.....	57
CHAPITRE III. — Les bibliothèques et la lecture publique.....	65

Mesdames, Messieurs,

Il se peut que la création d'un nouveau département ministériel qui coiffe l'enseignement supérieur et la recherche, accessoirement les bibliothèques, soit dans le droit fil de l'autonomie accordée aux universités par la réforme du 12 novembre 1968.

Mais d'un point de vue plus terre à terre, il nous paraît de bonne gestion d'avoir porté remède au gigantisme de l'Education nationale en en détachant une fraction à la fois importante et ... détachable.

Fraction importante puisque la nouvelle administration est amenée à gérer une armée de quelque 800 000 étudiants répartis dans 74 universités, 104 grandes écoles, 6 grands établissements, 900 bibliothèques et encadrés par 40 000 enseignants, c'est-à-dire par la plus forte concentration de matière grise que connaisse la fonction publique : dès sa naissance, le Secrétariat d'Etat pèse plus lourd que bien des ministères à part entière.

Fraction détachable, car il faut bien reconnaître l'existence d'une frontière, au sein du système éducatif, entre la vie scolaire et la vie universitaire à peu près séparées désormais par le nouvel âge de la majorité légale. Peut-être cette césure constitue-t-elle une erreur pour les pédagogues : quoi qu'il en soit, elle existe bel et bien. Et à condition que les liaisons qui s'étaient organisées dans le système abandonné subsistent, sinon se renforcent, la partition ne doit pas soulever d'objection.

L'ambition du Secrétaire d'Etat, telle qu'il l'a développée devant votre Commission des Finances, est vaste. Elle se résume en six objectifs :

- donner un contenu effectif à l'autonomie des universités ;
- assurer les cohérences des formations ;
- accroître les efforts de recherche ;
- poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur ;
- ouvrir les universités sur le monde extérieur ;
- promouvoir les bibliothèques en tant qu'instruments de connaissance et de culture.

Disons dès l'abord, sans risques d'être démenti par les prédécesseurs du Secrétaire d'Etat et des rapporteurs auxquels je succède, qu'il ne s'agit pas là de thèmes neufs : on en débattait depuis longtemps rue de Grenelle et des réponses partielles avaient déjà été apportées.

Mais il faut saluer la volonté du Grand Maître des universités d'aller vite dans les réformes. La connaissance qu'il a acquise de ses dossiers dans un temps très bref apporte la preuve de ses excellentes intentions.

Par ailleurs, il est bon que son enthousiasme n'ait pas été entamé par la portion congrue en crédits que lui ont laissée les arbitrages budgétaires.

a) Son budget, s'il dépasse les 8 milliards, ne progresse d'une année sur l'autre que de 12,4 %, en comparant les « primitifs » de 1974 et de 1975. Or, dans les mêmes conditions, le budget de l'Education s'accroît de 15,8 % et le budget général de 17,7 % ;

b) Sur les quelque 7 milliards de dépenses de fonctionnement, les mesures nouvelles se chiffrent à 203 millions représentant 2,88 % du total. C'est dire l'étroitesse de la marge qui doit servir à promouvoir l'innovation, car il est un principe de finance publique qui ne souffre guère d'exception, à savoir qu'au départ, toute réforme coûte cher ;

c) Le milliard consacré aux équipements est en retrait sur le programme de 1974 de près de 7 % en francs courants. En consistance physique, le recul atteindra au minimum 17 %.

Certes, la politique d'austérité commandée par la lutte contre l'inflation galopante justifie un certain endiguement des dépenses. Il semble dans le budget qui nous est soumis que l'on soit allé plus loin et que l'on puisse se poser la question : l'Université continuerait-elle à être mal aimée ?

Si cela devait être, il sera difficile au Secrétaire d'Etat, comme il le souhaite, de « réconcilier les Français avec leur Université ».

*

* *

Avant d'aborder l'examen un peu détaillé de quelques dotations, nous avons tenu à donner à nos collègues une vue d'ensemble de ce budget que nous espérons « lisible » (il s'agit à la vérité d'un budget de contexture simple), sous forme d'un bref tableau.

Budget total : 8 057 millions de francs, soit + 886 millions de francs ou + 12,4 % (non compris la part afférente aux Universités inscrite sur des chapitres gérés par l'Education et se montant à 401 millions de francs).

TITRE III. — MOYENS DES SERVICES : 6 275 millions de francs, soit + 846 millions de francs ainsi répartis :

— *Mesures acquises :*

	En millions de francs.
Extension en année pleine des améliorations de rémunérations obtenues par les fonctionnaires au cours de 1974 et des créations d'emplois de la dernière rentrée scolaire.....	+ 679
— <i>Mesures nouvelles :</i>	
a) <i>L'enseignement</i> : création de 283 et transformation de 987 emplois.....	+ 32
Fonctionnement	+ 39
b) <i>La recherche</i> : universités et grands établissements.....	+ 18
C. N. R. S. (dont 210 emplois).....	+ 65
c) <i>Les bibliothèques</i> (dont 110 emplois).....	+ 21
d) <i>La formation continue</i>	+ 8
	<hr/>
	183
Transfert divers	— 16
	<hr/>
Total	+ 167

TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES : 763 millions de francs, soit + 36 millions de francs.

— *Mesures acquises :*

	En millions de francs.
Extension en année pleine des bourses et secours d'études.....	+ 27
Œuvres sociales et sécurité sociale des étudiants.....	+ 20
	<hr/>
Total	+ 47
— <i>Mesures nouvelles :</i>	
<i>Bourses</i> : économie rendue possible par la situation réelle du chapitre.....	— 19
Œuvres universitaires	+ 8
	<hr/>
Total	— 11

TITRES V ET VI. — BUDGET D'ÉQUIPEMENT : 1 000 millions de francs en crédits de paiement, soit + 5 millions de francs.

— Autorisations de programme :

	1974	1975	Variations.
	(Millions de francs.)		(Pourcentage.)
Supérieur	497,5	448,5	— 9,8
Recherche	427	454	+ 6,3
Œuvres universitaires et divers.....	144	96,5	— 33
Total	1 068,5	999	— 6,9

A cette présentation juridique des crédits, nous ajouterons une présentation fonctionnelle à partir des trois missions principales du Secrétariat d'Etat, l'enseignement, la recherche et la lecture publique.

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT

Le rôle premier du secrétariat, c'est d'ajuster l'offre à la demande d'enseignement. Comment y parvient-il ?

A. — La demande d'enseignement : les étudiants.

LES EFFECTIFS

Le nombre réel des étudiants inscrits au cours d'une année donnée est incertain parce que sont difficiles à éliminer les doubles comptes entre universités, entre classes préparatoires aux grandes écoles et universités par exemple. D'autre part, les prévisions ne sont pas à l'abri de surprises puisqu'elles dépendent de l'importance des flux de sortie des terminales, et même des engouements des adolescents concernés ou de leurs familles.

Quoi qu'il en soit, l'administration est contrainte d'asseoir ses demandes de crédits sur des prévisions d'effectifs qu'elle établit par la méthode des projections de tendance. Pour la rentrée de 1975, ces prévisions sont les suivantes :

Effectifs d'étudiants.

	1973-1974	PREVISIONS		VARIA- TIONS (En pour- centage.)
		1974-1975	1975-1976	
Université :				
Disciplines littéraires	405 796	410 670	409 270	— 0,03
Disciplines scientifiques (E. N. S. I. et I. N. P. compris)	295 969	310 710	323 870	+ 4,2
I. U. T.	38 959	44 050	49 100	+ 11,1
Total S. E. aux uni- versités	740 724	765 430	782 240	+ 2,2
Ecoles d'ingénieurs non univer- sitaires	12 220	12 710	13 220	
Section de techniciens supé- rieurs	24 060	23 970	24 840	
Classes de préparation aux grandes écoles.....	29 509	29 320	29 580	
Total général.....	806 513	831 430	849 880	+ 2,2

L'ORIENTATION

Dès la rentrée de 1973 et à titre expérimental, il était créée dans vingt-cinq universités par convention passée avec le Ministère — ce qui postulait une aide financière de quelque 3 millions de francs — une cellule d'information et d'orientation devant répondre aux objectifs suivants :

a) Organiser la mission d'accueil, d'information et d'orientation individualisées par une action à trois niveaux :

— avant la fin des études secondaires au sein des classes terminales des établissements du second degré ;

— au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur ;

— pendant les études universitaires dans les différentes filières ;

b) Susciter à cet effet la participation des enseignants à la mission définie par la loi ;

c) Mettre en application une diversification des formations pour améliorer l'insertion des étudiants dans la vie active ;

d) Etablir et développer des liaisons organiques avec les milieux professionnels.

Cette première expérience a fait l'objet d'une évaluation par un groupe de travail ; les avis et les suggestions de ce groupe ont permis de porter à soixante le nombre des cellules à la dernière rentrée (coût : 7,5 millions de francs)

LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un tableau récemment publié du *Journal officiel* dans la réponse à une question écrite prouve que l'enseignement supérieur se démocratise quelque peu :

ORIGINE socio-professionnelle.	1964-1965	1973-1974	POPULATION active (1968).
Agriculteurs exploitants.....	5,5	6,1	12,1
Salariés agricoles.....	0,7	0,7	2,9
Patrons de l'industrie et du commerce	15,2	11,8	9,6
Professions libérales et cadres supérieurs	30,2	30,2	4,9
Cadres moyens.....	17,7	14,9	9,8
Employés	8,2	8,8	14,7
Ouvriers	8,3	11,6	37,8
Personnel de service.....	1,2	0,8	5,7
Divers	6,5	7,8	2,5
Sans profession.....	6	1,9	>
Indéterminés	0,5	5,4	>
Total	100	100	100

D'où l'intérêt des aides apportées aux étudiants issus des milieux les plus modestes pour accélérer le processus.

a) Aussi est-on surpris de constater qu'en matière de *bourses*, le crédit (421,7 millions de francs) ne progresse que de 2 %, qu'en mesures nouvelles il est même négatif de 18,9 millions et que la dotation n'est jamais intégralement consommée : d'où des reports considérables d'une année sur l'autre (29,6 millions début 1974) et des annulations (13 millions) au cours de l'année civile.

Dans le même temps, on a vu décroître le pourcentage des boursiers dans l'effectif des étudiants :

ANNEES universitaires.	EFFECTIFS des étudiants boursiers.	EFFECTIFS globaux des étudiants.	POURCENTAGE
1963-1964	80 200	360 000	22,27
1968-1969	129 140	669 000	19,30
1972-1973	139 648	808 000	17,28

D'autre part, le taux des bourses n'a pas suivi le dérapage des prix à la consommation.

ANNÉES universitaires.	TAUX BUDGETAIRE MOYEN des bourses en francs courants.	TAUX BUDGETAIRE MOYEN des bourses en francs constants.
	(En francs.)	
1963-1964	2 097	1 880
1968-1969	3 073	2 455
1972-1973	3 372	2 132

Et ce n'est que lors de la dernière rentrée que cette aisance a été utilisée pour relever de 504 F le taux des bourses au lieu des 200 F initialement prévus, sans qu'il soit nécessaire de demander des crédits supplémentaires.

b) En ce qui concerne les *œuvres*, 25 emplois seulement sont créés au centre national et au chapitre 46-11, la dotation ne progresse que de 7,5 % alors que la subvention par repas doit être portée de 2,45 F à 2,65 F au 1^{er} janvier et à 2,80 F au 1^{er} octobre 1975 : ce qui traduit la désaffection des étudiants à l'égard des restaurants universitaires, rebutés par la longueur des files d'attente et attirés par des formes plus modernes de restauration. On avait prévu 78 500 000 repas en 1974 : il n'y en aura guère que 71 400 000.

De même, au budget d'équipement, la dotation en autorisation de programme est ramenée de 42 à 20 millions de francs au chapitre 56-70 et même si l'on ajoute les 10 millions à provenir du chapitre 56-10, la réduction est encore de près de 20 % Il faut voir dans ce repli la substitution du logement des étudiants en H. L. M. au logement en cités, formule moins onéreuse pour les finances publiques et plus rassurante pour le pouvoir politique : pour 1975, il est prévu de réserver 850 chambres H. L. M. et de construire 450 chambres en résidence.

S'il n'y a aucune innovation dans le budget social de 1975, c'est dans l'attente d'une réforme profonde du système des aides, l'aide directe (des allocations d'un taux élevé servies durant les douze mois de l'année aux étudiants les plus démunis) se substituant à l'aide indirecte (des repas subventionnés pour tous, riches ou pauvres). Il s'agit là d'un vieux projet qui vient d'être réactivé.

Le Secrétaire d'Etat a réuni à cette fin, les 9, 10 et 11 septembre derniers, la totalité des associations étudiantes représentatives pour étudier leurs suggestions. Sur la base de celles-ci et à partir des études actuellement en cours, il présentera des propositions qui feront l'objet d'une décision gouvernementale. Elle devrait conduire à un rééquilibrage des aides.

B. — L'offre d'enseignement.

LES ENSEIGNANTS

Les créations nettes d'emplois dans les établissements d'enseignement (créations moins suppressions) sont relativement peu nombreuses, 293 dont :

- 203 postes d'enseignants (contre 983 dans le budget de 1974) ;
- 20 emplois d'élèves de l'école normale supérieure ;
- 68 emplois de techniciens ;
- 2 emplois administratifs.

Les transformations d'emplois ont pour objet des améliorations de carrière et concernent 61 enseignants et 451 techniciens. Comme l'an dernier et pour un contingent de même consistance, elles permettront à 400 assistants de devenir maîtres-assistants et à 75 assistants contractuels de sciences des Instituts nationaux de sciences appliquées d'être titularisés.

Le problème du déroulement des carrières est devenu très aigu dans l'enseignement supérieur (1). Le Secrétaire d'Etat envisage de procéder par priorité à une réforme d'ensemble avec

(1) Au 1^{er} octobre 1974 les emplois étaient répartis de la manière suivante dans les différents types d'enseignements :

	MAITRES de conférence.	MAITRES-ASSISTANTS et chargés de travaux.	ASSISTANTS
Droit	1 221	818	1 562
Lettres	2 063	2 662	2 938
Sciences	2 722	4 956	4 627
Médecine et pharmacie	3 287	1 534	5 809
Dentaire	»	384	»
I. U. T.	436	856	1 368
Total (1).....	9 729	11 210	16 304

(1) États africains et malgache déduits.

pour objectifs la simplification de la structure du corps et le déblocage de la situation : une telle action exige une réflexion approfondie et d'importants moyens financiers. En attendant, un projet de texte tendant à définir un rythme d'avancement pour les assistants titulaires sera soumis à la fin de cette année aux instances consultatives compétentes et aux organisations syndicales.

Les emplois ci-dessus sont des emplois budgétaires. Les universités rémunèrent sur leurs ressources propres d'autres personnels, à temps plein ou à temps partiel.

Le personnel à temps plein est rémunéré mensuellement par référence à un indice de la fonction publique correspondant à des activités analogues. Le personnel à temps partiel comprend notamment le personnel administratif, technique et de service effectuant moins de 1 800 heures par an ; il est rémunéré à la vacation, selon les taux analogues à ceux appliqués dans la fonction publique.

Le tableau ci-après en montre l'importance.

	PERSONNEL enseignant.		PERSONNEL administratif.		PERSONNEL technique.	PERSONNEL de service.
	Professeurs et maîtres de conférence.	MAITRES-assistants, assistants et moniteurs T. P.	Catégories A et B.	Catégories C et D.		
Personnel à temps plein	102	1 969	374	1 479	1 254	1 037
Personnel à temps partiel :						
Nombre d'agents	8	652	36	197	201	225
ou						
Nombre d'heures	4 597	292 483	42 573	255 052	333 626	647 570

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Pour 1975, l'enveloppe a été fixée à 861,7 millions de francs, en progression de 12,4 % sur l'année précédente.

L'ouverture de nouveaux locaux, l'accueil de 2,2 % d'étudiants en plus, les hausses des salaires, des prix des fournitures et de l'énergie, la création de filières d'enseignement grosses consommatrices de crédits de fonctionnement (sciences et techniques) laissent

prévoir une gestion d'autant plus tendue que durant l'année de référence (c'est-à-dire la présente année), la plupart des universités auront connu des difficultés financières.

La répartition de la masse entre les parties prenantes se fait en fonction de paramètres simples : surface des locaux, effectif des étudiants, matière enseignée pour lesquelles sont prévus des coefficients qui vont de 1,2 pour le droit à 15 pour les sciences et l'odontologie. Quelques compléments peuvent être accordés pour des actions spécifiques parmi lesquelles, en 1974, les cellules d'information et d'orientation, les formations pluridisciplinaires, les centres de calcul et les équipements audio-visuels.

Ces critères nationaux actuellement appliqués font l'objet d'études de la part du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la Conférence des présidents d'universités en vue d'adapter les coefficients aux nouvelles filières de formation et de développer la prise en compte d'éléments qualitatifs pour l'attribution des crédits.

D'un mal peut sortir un bien : cette austérité imposée devrait conduire les universités, puisqu'elles sont autonomes, à chercher hors du budget, dans leur environnement économique, de nouvelles sources de financement.

LES CONSTRUCTIONS

Des crédits : en 1975, la dotation en autorisations de programme réservée aux locaux d'enseignement (bibliothèques et œuvres exclues) s'élève à 342,5 millions de francs. Elle était de 451,5 millions en 1974 (— 24,1 %).

Des repères physiques : on pourra mettre en chantier 136 000 mètres carrés de planchers, dont 36 700 mètres carrés pour le technique supérieur ; les chiffres respectifs pour 1974 étaient de 237 000 mètres carrés et 62 000 mètres carrés.

Une pause est ainsi marquée dans le développement des constructions universitaires. Est-ce à dire que l'effort accompli les années passées atteigne son terme avec la quasi-stagnation des effectifs ? Il ne semble pas puisqu'on constate encore des lacunes sectorielles et géographiques.

a) *Sectorielles* : d'une enquête effectuée au cours de la dernière année scolaire, il résulte que des disciplines sont encore déficitaires en places, alors que d'autres sont excédentaires.

Tableau comparatif des places offertes et des effectifs accueillis.

(Année 1973-1974.)

TYPES D'ETABLISSEMENTS	PLACES offertes.	EFFECTIFS	BILAN	RAPPEL de la situation en 1969.
I. — Universités (formations longues) :				
Lettres, droits et sciences économiques	375 700	408 442	Déficit ... 32 700	Déficit ... 154 000
Sciences	206 300	118 415	Excédent. 87 900	Excédent. 56 000
Médecine, pharmacie et odontologie	111 900	139 465	Déficit ... 27 600	Déficit ... 58 000
II. — Instituts universitaires de technologie	67 700	38 995	Excédent. 28 700	Excédent. 33 200

D'autre part, le développement des filières à vocation technologique exige des locaux spécifiques à fort taux d'équipements. Les dotations correspondantes font d'ailleurs l'objet d'un article spécial « Rénovation pédagogique » doté de 15 millions d'autorisations de programme (16 millions en 1974).

b) *Géographiques* : pendant longtemps, tout au long des années 1960 et 1970, on a tenu à jour une « carte universitaire », simple carte des équipements que la réforme des structures universitaires, puis celle des enseignements a rendu caduque.

Deux ambitions sont à la base de la nouvelle carte qui vient d'être mise en chantier :

— l'affichage systématique du programme d'équipements universitaires convenablement répartis sur le territoire et accompagnés des moyens nécessaires en hommes et en matériels, notamment en matériel de recherche ;

— l'obligatoire participation des autorités locales compétentes (conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, conseils régionaux et comités économiques et sociaux) dans l'élaboration. Le Secrétaire d'Etat envisage, en effet, de resserrer les liens entre l'université et son environnement régional. Il souhaite

que l'université se sensibilise aux problèmes de la production et des échanges économiques régionaux, contribue à développer les activités régionales et participe au développement d'actions spécifiques susceptibles d'améliorer la qualité de la vie. En particulier, l'université — qui a désormais la charge de fournir à l'économie des cadres dans tous les domaines — devra se soucier d'adapter ses formations aux besoins régionaux chaque fois que ceux-ci pourront faire l'objet d'une individualisation suffisamment précise.

LES ENSEIGNEMENTS

Dans le but de mieux préparer les étudiants à leur insertion dans la vie active, d'adapter avec le moins de déperditions possible les flux de sortie de l'université et les flux d'entrée dans l'économie, de nouveaux types d'enseignement sont offerts.

Les arrêtés du 1^{er} mars 1974 relatifs aux diverses mentions du diplôme de premier cycle prévoient expressément que pour certaines matières (droit, sciences économiques, administration économique et sociale) une partie de l'horaire doit être consacrée à une initiation aux pratiques professionnelles. Un programme précis de cette initiation est annexé aux arrêtés réglementant le D. E. U. G. — mention droit et mention sciences économiques. Les autres mentions ne font pas allusion à une initiation aux pratiques professionnelles mais prévoient l'obligation de consacrer une partie des horaires à des activités telles que travaux dirigés et pratiques, entraînement au travail de groupe, enquêtes, stages, etc.

Au niveau du deuxième cycle, les maîtrises de sciences et techniques, les maîtrises de sciences de gestion et les maîtrises de méthodes informatiques appliquées à la gestion, lesquelles sont créées en fonction des besoins de l'économie régionale et nationale, ont pour mission essentielle de former des étudiants à la vie professionnelle. A cet effet, les programmes sont élaborés en liaison avec les représentants de la profession qui doivent, en outre, assurer une partie des enseignements.

Enfin, au niveau du troisième cycle, un arrêté du 16 avril 1974 a créé un diplôme d'études supérieures spécialisées qui sanctionnera une formation appliquée de haute spécialisation, d'une durée d'un an, débouchant directement sur la vie active.

Il est difficile de prévoir les conséquences financières d'une telle évolution, mais il n'est pas douteux que le développement des enseignements de caractère pratique entraînera des dépenses supplémentaires.

LA FORMATION CONTINUE

Les crédits frais en matière de formation continue permettront de créer 10 emplois au Conservatoire national des arts et métiers (+ 8,6 millions de francs), de multiplier les « contrats de développement avec les universités » (+ 6,1 millions de francs) et de doter les locaux de matériels, de réaliser certains aménagements immobiliers, voire même de lancer quelques constructions neuves dans ces cas exceptionnels (une autorisation de programme de 6 millions de francs).

La loi d'orientation fait obligation aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur de concourir à l'éducation permanente. Certains d'entre eux d'ailleurs assumaient déjà un volume de formation continue non négligeable mais ils le faisaient presque exclusivement dans le cadre de financements publics.

La loi du 16 juillet 1971 a modifié cette situation puisque, parallèlement au secteur financé sur fonds publics, elle créait un « marché » de la formation continue, plaçant, sans aucun privilège particulier, l'enseignement public en concurrence avec d'autres offreurs de formation : il s'agissait là d'un changement considérable que les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, tant dans leurs structures que dans les mentalités de leurs enseignants, n'étaient pas préparés à maîtriser.

Pour leur permettre d'appliquer avec une chance raisonnable de succès les dispositions de la loi, à partir de 1972, une aide particulière leur a été accordée sous forme de *contrats d'assistance initiale* (75) qui ont permis la mise en place d'une instance d'intervention, la *mission de formation continue*, chargée d'analyser, de prospecter les besoins de formation continue de l'environnement économique et social de l'établissement et de négocier des conventions avec les partenaires extérieurs. Durant l'année 1973, un nombre relativement important d'actions ont été financées par les entre-

prises intéressant 20 000 stagiaires et représentant 1 750 000 heures-auditeurs. Les établissements ont réalisé un chiffre d'affaires de 15 millions de francs.

Cet effort a eu également un effet d'entraînement sur les actions de formation relevant du secteur conventionné par l'Etat, c'est ainsi qu'en 1973, les établissements d'enseignement supérieur ont reçu de l'Etat, 17,3 millions de francs au titre des actions prioritaires définies par le comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

A l'issue de la période d'exécution des contrats d'assistance initiale (31 décembre 1973), leurs résultats qualitatifs traduisant une réelle volonté des établissements de s'engager activement dans le développement de la formation continue, primaient leurs résultats quantitatifs. Pour leur permettre de poursuivre résolument dans cette voie, il a été décidé de leur accorder une aide complémentaire au contrat d'assistance initiale, modulée en fonction des résultats acquis en 1973, sous la forme de contrats de *développement de la formation continue*.

Tous les établissements bénéficiaires de ce nouveau contrat ont dû fournir, à l'appui de leur demande, l'engagement de réaliser un certain volume de formation professionnelle continue. Compte tenu de cet engagement pris, il est permis de prévoir que les actions de formation professionnelle continue financées au titre de la participation patronale tripleront en 1974 (chiffre d'affaires : 45 millions de francs). Dans le secteur conventionné par l'Etat, les activités de ces établissements devraient plus que doubler par rapport à 1973 et atteindre 40 millions de francs.

En 1975, les établissements d'enseignement supérieur devraient doubler le nombre et le volume de leurs actions de formation professionnelle continue par rapport à 1974. Il leur faudra pour cela poursuivre sans relâche l'action de sensibilisation des enseignants.

En vue d'améliorer la qualité de leurs formations, les établissements d'enseignement supérieur ont entrepris un certain nombre d'actions novatrices, définies à partir de négociations plus approfondies avec les demandeurs, actions qui ont principalement pour objectif la mise au point de méthodes pédagogiques spécialement adaptées à des besoins ou à des publics particuliers.

Il convient également de noter la possibilité, définie par un arrêté du 31 janvier 1974, d'obtenir dans le secteur industriel le diplôme d'ingénieur par la voie de la formation continue. Cette possibilité est offerte aux salariés qui, titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, d'un brevet de technicien supérieur ou d'un diplôme jugé équivalent, ont trois années d'expérience professionnelle.

Un système analogue est actuellement à l'étude pour les salariés de même niveau mais du secteur tertiaire.

CHAPITRE II

LA RECHERCHE

A. — La recherche universitaire.

Dans l'enseignement supérieur, tout enseignant est en même temps un chercheur mais il est impossible de répartir les dépenses globales entre les deux missions. Cependant, les établissements reçoivent une subvention de recherche au titre du fonctionnement et des crédits individualisés au titre de l'équipement prélevés sur l'enveloppe « Recherche ».

1° Les mesures nouvelles de *fonctionnement* proposées pour 1975 s'élèvent à 18 millions de francs (+ 7,4 %) ainsi répartis :

14,1 millions pour les laboratoires des universités et établissements assimilés ;

3,9 millions pour les établissements non soumis à la loi d'orientation.

La répartition des crédits entre les parties prenantes s'effectue selon deux séries d'allocations d'inégale importance, l'allocation de base calculée d'une manière forfaitaire et les allocations spécifiques attribuées sur présentation d'un programme de recherche dans le cadre de thèmes prioritaires.

a) *L'allocation de base* : jusqu'à 1972, la subvention était calculée au prorata du nombre de professeurs et maîtres de conférence, sans tenir compte de la qualité des recherches ni de l'importance des investissements de recherche déjà accordés.

Durant une période transitoire de cinq années est mise progressivement en place une nouvelle grille de répartition qui comporte :

— une allocation unitaire par enseignant chercheur modulée par un coefficient de qualité qui intègre le rapport des enseignants chercheurs présents dans les formations associées au total des enseignants chercheurs dans les disciplines pour l'université

considérée et le rapport du nombre de thèses d'Etat des trois dernières années au nombre d'enseignants chercheurs dans la discipline ;

— une allocation proportionnée aux équipements récents soit 5 % de la valeur des investissements immobiliers et 10 % de la valeur des investissements en matériel réalisés au cours des dix dernières années.

A noter que les établissements ne relevant pas de la loi d'orientation échappent à cette règle et font l'objet d'une attribution individualisée en fonction des travaux et des projets.

b) *Les allocations spécifiques* : destinées à orienter la recherche universitaire sur des thèmes peu ou mal abordés, à assurer le développement de recherches ou de la formation à la recherche dans des disciplines peu développées, ou encore à appuyer les initiatives de bonne gestion du gros matériel de recherche mis à la disposition des laboratoires, ces allocations ne sont attribuées que sur présentation d'un programme précis. Elles s'analysent donc comme une aide temporaire allouée hors critères en vue d'accélérer un processus naissant. Ces attributions sont arrêtées après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et en étroite concertation avec le C. N. R. S.

Les crédits disponibles à cet effet, qui ne représentent encore que 5 % du total des allocations, sont principalement consacrés à des actions nouvelles :

— le soutien aux *recherches pédagogiques* qui s'inscrit dans la perspective de l'action lancée par la D. G. R. S. T. et correspond à la vocation première de l'enseignement supérieur ;

— le développement des *recherches sur l'énergie* qui répond aux directives gouvernementales récentes ;

— le soutien aux *recherches en sciences de l'homme* conformément aux recommandations du plan recherche.

Enfin, un effort est entrepris en faveur des établissements ayant opéré des regroupements d'équipements lourds et la constitution de services communs (groupements de mesures par exemple).

Quelques crédits ont également été affectés à la poursuite de programmes anciens concernant, d'une part, le développement des recherches de biologie marine menées dans les stations universitaires, d'autre part, le soutien des recherches poursuivies par l'unité d'hématologie de l'université Paris-VII.

Les autorisations de programme proposées pour 1975 s'élèvent à 104 millions de francs répartis comme suit :

	1974	1975
	(Millions de francs.)	
Etude de la matière et du rayonnement.....	35,0	38
Etude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace	6,0	10
Sciences de la vie.....	16,0	19
Sciences de l'homme	10,0	12
Énergie	»	3
Habitat, urbanisme et transports.....	0,5	2
Electronique et informatique.....	»	»
Moyens de calcul.....	29,5	20
Mathématiques	3,0	»
	100,0	104

Ces crédits incluent deux opérations immobilières :

— la construction à Grenoble d'un institut de géologie et de mécanique (2 millions de francs) ;

— l'implantation à Toulon d'une antenne du laboratoire d'océanographie physique du muséum d'histoire nationale (1 million de francs).

Les acquisitions d'équipements progresseront de 34 % en moyenne, cette croissance importante devant permettre le développement des recherches sur l'énergie, sur les matières premières et dans les sciences sociales.

En revanche, la dotation affectée aux moyens de calcul est en décroissance en raison de l'achèvement progressif du plan d'acquisition d'ordinateurs pour les universités.

B. — Le Centre national de la recherche scientifique.

Au C.N.R.S., il faut adjoindre ses deux satellites, l'Institut national d'astronomie et de géophysique (I.N.A.G.) et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (I.N.2 P.3).

En 1974, le budget consolidé du C.N.R.S. s'élevait à 1 706 millions de francs, dont 1 385 millions pour les crédits de fonctionnement (ressources propres comprises). Pour 1975, les concours du budget de l'Etat progresseront de 14 %.

1° La dotation en mesures nouvelles de *fonctionnement* s'élève à 67,3 millions compte tenu du transfert du Centre national de la recherche spatiale de 37 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs.

Une priorité a été accordée aux mesures de personnel ; le projet de budget prévoit en effet :

— la création de 110 postes de chercheurs, la transformation de 150 emplois de stagiaires de recherche en emplois d'attachés de recherche et la transformation de 110 emplois de stagiaires de recherche en emplois de chargés, maîtres et directeurs de recherche pour tenir compte de l'évolution de la pyramide des chercheurs ;

— la création de 100 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs (dont 92 pour le C.N.R.S., 2 pour l'I.N.A.G. et 6 pour l'I.N.2 P.3) ;

— l'intégration des vacataires permanents sur 140 postes d'I.T.A. pour le C.N.R.S., 85 pour l'I.N.2 P.3 et 2 pour l'I.N.A.G. ;

— l'inscription d'un crédit de 9 millions pour tenir compte de l'accroissement du traitement moyen des chercheurs et des ingénieurs techniciens et administratifs.

Cette progression des effectifs permettra, à défaut de relance, le maintien de la politique menée par le C.N.R.S. depuis quelques années, à savoir :

a) Le maintien d'un recrutement constant de chercheurs : les créations et les transformations d'emplois permettront de maintenir à peu près le rythme actuel de recrutement (370 environ) faute de pouvoir le porter à 500.

A noter que 80 % au moins des 110 postes nouveaux devront être ouverts en province ; que 8 emplois sont destinés au secteur physique, 16 au secteur chimie, 40 aux sciences de la vie et 21 aux sciences de l'homme.

b) Le maintien tant bien que mal du rapport I.T.A./chercheurs dans les laboratoires : la création de 100 emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs doit permettre de couvrir des besoins particulièrement importants qui se développent dans le domaine de l'administration de la recherche où il convient, tout à la fois, de mener à bien l'application de nouvelles méthodes de gestion (comptabilité analysée et comptabilité analytique, gestion par objectifs et programmes, informatisation) et de poursuivre la politique de déconcentration auprès des administrateurs délégués.

La part revenant aux crédits de fonctionnement hors personnel (26,7 millions de francs) — dont 22,34 millions de francs pour le C.N.R.S., 0,36 million de francs pour l'I.N.A.G. et 4 millions de francs pour l'I.N.2 P.3 — représente un taux de croissance de 8,5 % par rapport à 1974.

Un crédit de 2 millions de francs est destiné à revaloriser la participation du C. N. R. S. au fonctionnement du réacteur à haut flux de l'Institut Von Laue-Langevin à Grenoble.

2° Les autorisations de programme ouvertes pour 1975 s'élèvent à 350 millions de francs (+ 7 %) qui sont ainsi répartis.

Répartition par secteur du projet d'équipement pour 1975.

SECTEURS DE RECHERCHE	BUDGET 1974 (A. P.).	PROJET DE BUDGET POUR 1975 (autorisations de programme).					Total.
		Equipe- ment moyen.	Gros équipe- ment.	Moyens de calcul.	A. T. P.	Opéra- tions immo- bilières.	
(En millions de francs.)							
<i>Matière et rayonnement.</i>							
Physique nucléaire :							
C. N. R. S.	0,23	0,3	»	»	»	»	0,3
I. N. 2 P. 3.	34,85	21,3	15,4	»	»	3	39,7
Autres domaines de la physique et chimie	88,95	65	13,31	»	17,4	2	97,71
Total	124,03	86,6	28,71	»	17,4	5	137,71
<i>Terre, océan, atmosphère, espace.</i>							
C. N. R. S.	24,5	13	1,76	»	3,65	2,5	20,91
I. N. A. G.	38	8	17	1,2	4	7,6	37,80
Total	62,5	21	18,76	1,2	7,65	10,1	58,71
Sciences de la vie.....	64,03	40,85	10,15	»	15,65	»	66,65
Sciences de l'homme	23,12	7,25	1,63	3,3	7,5	1	20,68
Energie	»	»	0,75	»	4,2	»	4,95
Informatique	6,49	1	1	»	5,5	»	7,50
Moyens de calcul.....	18,44	0,5	»	20	»	»	20,50
Mathématiques	0,44	0,6	»	»	»	»	0,60
Documentation	0,23	0,3	»	»	»	»	0,30
Administration de la recherche...	3,07	1,2	»	1	»	»	2,20
Non ventilé.....	14,65	»	»	»	»	19,5	19,50
Total	317	159,3	61	25,5	57,9	35,6	339,3
A. N. V. A. R.	10	»	»	»	»	»	10,7
Total des autorisations de programme	327	»	»	»	»	»	350

On constate que l'effort essentiel porte sur les *équipements moyens* (159,3 millions, soit 45,5 % de la dotation) alors qu'une sélection sévère a présidé au choix des gros équipements et des opérations immobilières.

Les crédits de *gros équipement* s'élèvent à 61 millions de francs, privilégiant essentiellement l'I. N. 2 P. 3 (15,4 millions de francs), l'I. N. A. G. (17 millions de francs) pour la réalisation d'opérations lourdes déjà engagées (achèvement du grand télescope des îles Hawaï ; 9 millions de francs), et les sciences de la vie.

Les moyens prévus au titre des *opérations immobilières* (soit 35,6 millions de francs) correspondent pour la plus grande part au maintien en état des immobilisations ou à la poursuite des opérations engagées. Elles doivent permettre :

— en physique nucléaire et des particules (I. N. 2 P. 3), l'achèvement de la construction à Annecy, d'un laboratoire d'accueil destiné aux physiciens des hautes équipes travaillant au C. E. R. N. (2 millions de francs). En outre, un montant de 1 million de francs est proposé pour divers aménagements de laboratoires existants ;

— dans les autres domaines de la physique et de la chimie, la construction à Valbonne d'un bâtiment d'accueil pour plusieurs équipes de physique décentralisée (2 millions de francs) ;

— dans le secteur « terre, océan, atmosphère, espace », la poursuite de la décentralisation de Bellevue à Luminy, du laboratoire de géologie du quaternaire (2,5 millions de francs, et au titre de l'I. N. A. G., la seconde tranche de la construction du siège avenue Denfert-Rochereau (6,1 millions de francs) ainsi que la réactualisation d'opérations en cours et divers réaménagements (1,5 million de francs) ;

— en sciences de l'homme, la troisième tranche de construction du centre de recherches archéologiques de Valbonne (1 million de francs).

En outre, il est prévu un montant de 2 millions de francs pour la construction d'antennes régionales (locaux d'accueil pour les administrateurs délégués) et 17,5 millions de francs pour des opérations diverses destinées au maintien en état du parc immobilier et à des crédits de réévaluation.

Les crédits proposés au titre des *moyens de calcul* représentent un montant de 25,5 millions de francs correspondant à la

poursuite des locations d'ordinateurs. Sur ces crédits, une dotation de 1,2 million de francs est destinée à l'ordinateur du centre de calcul de l'I. N. A. G.

En ce qui concerne les *actions thématiques programmées*, il est prévu en revanche une croissance importante des crédits : 57,9 millions de francs (contre 46,4 millions de francs en 1974), dont 4 millions de francs destinés aux A. T. P. de l'I. N. A. G. La priorité a été donnée aux secteurs des sciences de la vie (27 % du total des crédits proposés à ce titre), aux sciences de l'homme (13 %) et à la physique non nucléaire (18 %). En outre, il faut signaler la part réservée aux A. T. P. orientées sur les problèmes de l'énergie, qui sont dans la première phase de leur développement.

Enfin, 10,7 millions de francs sont réservés à la dotation en capital de l'A. N. V. A. R.

C. — L'Agence nationale de revalorisation de la recherche.

Placée auprès du C. N. R. S., sous la double tutelle du Secrétaire d'Etat aux Universités et du Ministre de l'Industrie et de la Recherche, l'A. N. V. A. R. a été créée par la loi du 3 janvier 1967 pour concourir à la mise en valeur des résultats de recherche. Elle donne ainsi à notre économie une possibilité supplémentaire d'exploiter les travaux des laboratoires publics à l'origine, puis des inventions venant du secteur privé, inventeurs indépendants, des P. M. E. et même de grandes entreprises.

L'A. N. V. A. R. mène une action systématique dans les phases suivantes de la valorisation :

- action auprès des inventeurs et chercheurs pour les inciter à faire exploiter leurs inventions ou résultats de recherches ;
- sélection et prise en charge des inventions à partir de critères techniques, juridiques et surtout économiques ;
- traitement des inventions ou résultats de recherche : évaluation technico-économique, protection, expérimentation complémentaire éventuelle, présentation en vue d'une diffusion auprès des entreprises ;

— négociation de licence d'exploitation, gestion et surveillance d'un portefeuille de licences et dans des cas limités en nombre, montage de structures de développement et d'exploitation en association avec des partenaires industriels et financiers.

Ces diverses actions sont accompagnées d'interventions financières, notamment pour la protection des droits de propriété industrielle et éventuellement pour l'expérimentation, le pré-développement ou le développement.

Afin de poursuivre l'élargissement de sa clientèle, l'A. N. V. A. R. s'est efforcée de développer le réseau de ses correspondants à l'échelon régional et à l'étranger :

— l'extension de l'activité régionale de l'A. N. V. A. R. s'est matérialisée par la création de conseils de valorisation de la recherche regroupant au niveau local, les professionnels de différentes spécialités. A la suite d'une première expérience encourageante à Saint-Etienne, un autre conseil a été créé en 1973 à Amiens ; d'autres doivent se constituer à Grenoble et Marseille, et des associations à vocation voisine existent maintenant, notamment à Lyon (Innovexpert). Cette approche régionale menée par l'A. N. V. A. R. est conjuguée avec l'action engagée par d'autres organismes publics : coopération notamment avec les délégués aux relations industrielles (D. R. I.) progressivement mis en place par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche ;

— l'A. N. V. A. R. a signé de nouveaux accords internationaux de coopération, par exemple avec l'U. R. S. S., la Hongrie et le Japon.

L'organisme est encore trop jeune pour vivre de ses propres ressources car il s'écoule un temps assez long entre le moment où une invention est mise au point et celui où elle est exploitée à une échelle industrielle. C'est ainsi qu'en 1974, sur un total de recettes de 32,6 millions de francs, les concours publics se sont élevés à 20,5 millions de francs, représentant près des deux tiers du total.

Le projet de budget 1975 prévoit d'augmenter la subvention de 0,8 million de francs pour la porter à 9,8 millions. De plus, ainsi que nous venons de le voir, une somme de 10,7 millions de francs est destinée à augmenter la dotation en capital de l'Agence.

CHAPITRE III

LES BIBLIOTHEQUES ET LA LECTURE PUBLIQUE

Création de 110 emplois, majoration de 211 millions en mesures nouvelles des dotations, ouvertures d'autorisations de programme pour un montant de 122,5 millions, tels sont les faits et les chiffres à retenir en ce qui concerne le secteur quelque peu délaissé des bibliothèques.

A. — Bibliothèques universitaires et des grands établissements.

Les moyens alloués jusqu'à présent en matière de fonctionnement n'ont pas progressé du même pourcentage annuel que les crédits de fonctionnement attribués aux établissements d'enseignement et ce n'est que dans le budget de 1974 que l'on a procédé à un redressement de la situation. Le budget de 1975 prévoit à ce titre 8,7 millions en supplément, dont 6,1 millions pour les bibliothèques universitaires et 2,2 millions pour la réunion des bibliothèques nationales.

Parallèlement 23 postes nouveaux sont ouverts dans les premières, 21 dans la seconde ainsi que 11 à l'école nationale supérieure des bibliothèques.

Les bibliothèques universitaires reçoivent une dotation pour investissements de 32,5 millions avec une priorité pour l'enseignement médical et la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque publique d'information une dotation de 19 millions.

Dans ce domaine, il conviendra d'éviter une dispersion des moyens entre bibliothèques universitaires, organe central documentaire et les collections d'ouvrages que constituent les U. E. R., laboratoires et instituts : un resserrement des liens entre ces organismes ainsi que l'adoption des mêmes méthodes d'organisation devraient permettre un meilleur emploi des ressources.

B. — La bibliothèque publique d'information du plateau Beaubourg.

Le Secrétariat d'Etat aux Universités participe pour un tiers à la construction et au fonctionnement du Centre Beaubourg dont l'achèvement est prévu pour le début de 1976 : figurent à son budget pour 1975, d'une part une autorisation de programme de 37 millions de francs, d'autre part un supplément de 6,1 millions en mesures nouvelles qui portera la subvention de fonctionnement à 9,8 millions.

Dans cet ensemble de prestige est créée une bibliothèque publique d'information qui aura le mérite d'être ouverte à tous, 12 heures par jour et tous les jours, et d'offrir à terme un million de volumes, un million d'images, 10 000 disques, 4 000 périodiques, des films documentaires — tous documents présentés en libre accès sur les rayons sur 15 000 mètres carrés répartis en trois niveaux — un laboratoire de langues de 65 places, 1 300 places de consultation, une salle d'actualité de 1 300 mètres carrés, une bibliothèque pour enfants de 300 mètres carrés.

Trente emplois, qui viendront renforcer les 86 existants, sont créés pour l'élaboration des catalogues dans le cadre d'un système automatisé.

C. — La lecture publique.

Il existe dans les villes environ 800 bibliothèques municipales qui fonctionnent sous le contrôle de la direction des bibliothèques et dans les zones rurales et les communes de moins de 20 000 habitants, des bibliothèques centrales de prêts, organismes d'Etat, diffusent les livres grâce à des bibliobus dans les quartiers, dans les villages, dans les écoles, dans les entreprises, sur les marchés.

Pour 1975, la subvention de fonctionnement de l'Etat aux communes est majorée de 19 % (+ 2 millions de francs pour permettre à ces dernières d'étendre le réseau, d'aménager les bibliothèques, d'acquérir des bibliobus urbains. Il s'y ajoute une autorisation de programme de 26 millions.

Il n'est pas prévu de créer de nouvelles bibliothèques centrales, mais de renforcer les moyens des 70 unités déjà mises en place, notamment par l'ouverture de 23 postes nouveaux et l'achat de véhicules supplémentaires.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Secrétariat d'Etat aux Universités.